

République de Côte D'Ivoire



Union-Discipline-Travail

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



Institut National Polytechnique

Félix HOUPHOUËT-BOIGNY

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
MINES ET ENVIRONNEMENT MINIER
(CEA MEM)**

CEA MEM – Modèle RLD 5.3

MODULE 3. Coopération axée sur l'innovation des infrastructures de recherche et collaboration
avec un secteur privé par le biais de services consultatifs

Sous-Activité M 3.2. : Développer le concept d'un incubateur sectoriel à l'INP-HB



Association of
African Universities
Association des universités africaines
اتحاد الجامعات افريقية



Coordonnateur : YAO KOUAKOU ALPHONSE

Tel. + 225 07 88 91 43 64 / 05 05 66 65 03 ; Mail : alphonse.yao@inphb.ci / alphvao.vahoo.fr

**DÉVELOPPEMENT DU CONCEPT D'UN INCUBATEUR SECTORIEL DÉDIÉ AUX
MINES ET A L'ENVIRONNEMENT MINIER**

Atelier de validation

Yamoussoukro, le 13 septembre 2024

1. CONTEXTE

L'emploi des jeunes occupe une place importante dans les politiques de développement à l'échelle mondiale, et tout particulièrement en Afrique. Ainsi, le huitième objectif parmi les Objectifs du Développement Durable (ODD) est consacré à l'accès à des emplois décents, notamment pour les jeunes et cette question est également au cœur de l'Agenda 2063 (Aspiration 6) adopté par l'Union africaine en 2015.

Le gouvernement ivoirien, dont la vision est de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent, a adopté sa Politique Nationale pour l'Emploi fondée sur trois piliers : le développement des entreprises, la formation et la gouvernance des instruments en faveur de l'emploi. Conscient du rôle important des entreprises, et notamment des Petites et Moyennes Entreprises (PME), dans la création d'emplois, de valeur ajoutée et dans la redistribution de la richesse, le gouvernement ivoirien a mis en place des dispositifs d'accompagnement de l'entrepreneuriat. Ce sont notamment le Centre de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire (CEPICI), l'Institut Ivoirien de l'Entreprise (INIE) et le Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE).

Malgré les efforts du gouvernement, une difficulté majeure réside dans l'insuffisance et le manque d'informations des jeunes porteurs de projets et des PME/PMI concernant les structures d'accompagnement afin de faciliter la création d'entreprises et leur développement. En effet, selon une enquête nationale réalisée par le cabinet de conseil et d'investissement *Entrepreneurial Solutions Partners* (ESP) auprès de plus de 4 000 entreprises dans dix villes de la Côte d'Ivoire en 2016, 75 % des entreprises interrogées affirmaient ne pas connaître d'institutions fournissant du renforcement de capacités. Aussi faut-il noter que trois entreprises sur cinq ferment leurs portes dans les cinq années de création essentiellement lié au manque d'accompagnement et à la faible connaissance dans le domaine de l'entrepreneuriat. Une manière efficace d'accompagner ces PME/PMI dans leur quête de connaissances précises et dans leur croissance est de créer des incubateurs et accélérateurs qui leur sont dédiés.

C'est dans ce contexte que, le Centre d'Excellence Africain Mines et Environnement Minier (CEA MEM) de l'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (INP-HB) de Yamoussoukro, structure de formation d'excellence, se propose de mettre en place un incubateur sectoriel dédié aux mines et à l'environnement minier (DRL 5.3). Cette initiative se justifie par un secteur minier en pleine croissance ; selon le Ministère des Mines du Pétrole et de l'énergie, le secteur minier ivoirien se traduit par l'activité de 22 mines industrielles, 227 mines semi-industrielles et actives et 149 mines artisanales autorisées avec une production de 50 tonnes d'or en 2023.

Un incubateur dédié aux mines et à l'environnement minier donc viendra renforcer les

incubateurs sectoriels existants de l'INP-HB et accompagner la politique de contenu local initiée par le Ministère en charge des mines.

Pour une meilleure coordination des activités de tous les incubateurs et pour plus d'efficacité dans leur gestion, la Direction générale a mis en place un Incubateur Central comme structure fédératrice.

2. DEFINITION, OBJECTIFS ET MISSIONS

2.1. Définition

Un incubateur désigne une structure privée ou publique d'accueil de start-ups ou d'entreprises pour les accompagner dans la création d'entreprise ou dans leurs croissance et développement. De manière générale, l'incubateur offre un espace physique de travail et un grand nombre de services indispensables pour le bon fonctionnement des startups ou des entreprises (eau, téléphone, Internet, locaux, etc.) en plus des services financiers, juridiques et comptables. Dans certains cas, l'incubateur peut mettre en lien les entrepreneurs et les investisseurs.

Les entreprises incubées bénéficient de plus de crédibilité auprès des institutions financières et peuvent donc emprunter plus facilement. Une entreprise qui passe par un incubateur met toutes les chances de son côté et peut ainsi espérer décoller plus rapidement, bien plus qu'une start-up ayant suivi une voie classique.

2.2. Objectifs

L'incubateur sectoriel a pour objectif général de soutenir l'émergence des nouvelles startups, et la croissance des entreprises dans le domaine des mines et de l'environnement minier en contribuant à minimiser leurs risques d'échec.

Les objectifs secondaires de l'incubateur sectoriel sont multiples et visent à :

- favoriser l'émergence d'une culture entrepreneuriale ou intrapreneuriale au sein de l'INP-HB ;
- améliorer l'efficacité commerciale d'un produit ;
- créer une nouvelle offre.

2.3. Missions

L'incubateur sectoriel aura pour missions d'accueillir, d'encadrer et d'accompagner les jeunes porteurs de projets à la création de leurs entreprises ainsi que des PME/PMI dans le domaine des mines et de l'environnement minier en maximisant leurs chances de réussite. L'aide de l'incubateur sectoriel se fera à travers la formation, le partage et retour d'expérience entre les entrepreneurs, le conseil ainsi que la mise à disposition de ressources matériels et technologiques.

L'incubateur sectoriel hébergera à terme annuellement 10 PME/PMI, 12 porteurs de projets et créera 10 entreprises avec environ 100 emplois. Ces missions sont réparties dans les différentes phases de l'incubation.

3. STRATEGIE DE RECRUTEMENT DES INCUBE(E)S

Le recrutement des incubé(e)s se fera par quatre (4) principales voies (**figure 1**). Ce sont :

- **les voies 1 à 3** qui démarrent avec des appels à projets innovants, d'inventions ou de start-ups dont les termes de références (TDR) définissent les critères et s'achèvent avec les projets retenus ;
- **la voie 4** qui démarre par un appel à candidature pour formation courte en entrepreneuriat et s'achève par l'élaboration d'une liste de 25 auditeurs retenus.

3.1. Stratégie de recrutement des Voies 1 à 3

Pour les **voies 1 à 3**, le jury de présélection est constitué de 10 membres provenant de la Direction Générale Adjointe chargée de la Recherche, de l'Innovation et de la Technopole (DGA-RIT), du Bureau Central de l'Incubateur et du corps enseignant de l'INP-HB. Les candidats présentent un pitch de 5 minutes et sont évalués selon une grille de notation élaborée par le CEA MEM. A l'issue de la présélection, un procès-verbal est dressé et les porteurs de projets retenus sont informés par courriel et appel téléphonique. Ils sont invités à améliorer leurs présentations en y ajoutant des éléments donnés dans de nouveaux termes de références. Le jury de sélection est constitué de sept (7) membres provenant d'entrepreneurs expérimentés (Alumni INP-HB ou non), de la CGECI, de Ministères, de la SODEMI et d'une structure financière. Les membres Du Bureau Central de l'Incubateur organisent et participent au jury sans voix délibérative.

Les candidats présentent un pitch de 10 min et sont évalués selon une grille de notation élaborée par le CEA MEM. Les critères utilisés pour choisir un projet sont entre ***autres le parcours du porteur de projet, le secteur d'activité, l'avancée du projet et le soutien d'autres structures comme les banques ou les subventions publiques.***

3.2. Stratégie de recrutement de la voie 4

La **voie 4** démarre avec un appel à candidature à l'endroit du personnel de l'INP-HB et aux étudiants. Une cohorte de 25 auditeurs est sélectionnée et la programmation de la formation est établie.

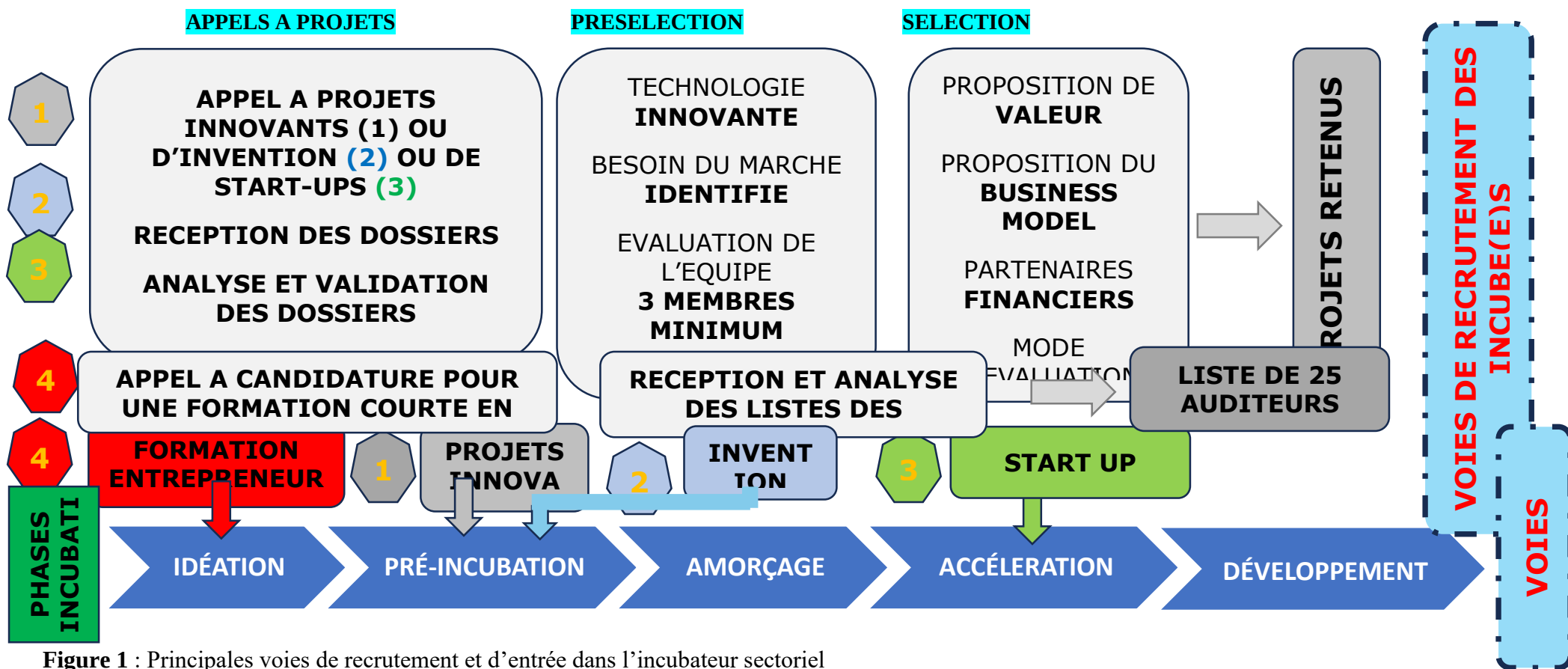


Figure 1 : Principales voies de recrutement et d'entrée dans l'incubateur sectoriel

4. ETAPES DU PARCOURS D'INCUBATION

Le parcours d'incubation se déroule sur une période de six (6) à 18 mois selon la voie d'entrée. En dehors de la phase d'idéation, l'incubé(e) passe quatre (4) jours dans les ateliers spécialisés ou Fab.Lab et un (1) jour dans les locaux de l'incubateur où il(elle) reçoit des cours et du coaching selon un calendrier élaboré par le centre. L'aide de l'incubateur se divisera en quatre (4) segments : la formation, le partage et retour d'expérience entre les entrepreneurs, le conseil ainsi que la mise à disposition de ressources matériels et technologiques.

4.1. La formation : l'incubateur recevra des cours théoriques et pratiques qui l'aideront à atteindre ses indicateurs de performances. Ces cours seront dispensés par des enseignants de l'INP-HB ainsi que des entrepreneurs expérimentés. Une formation entrepreneuriale de trois (3) mois permettra aux apprenants de générer une idée de projet (**idéation**).

4.2. Le partage et retour d'expérience : l'incubateur accompagnera plusieurs projets simultanément dont certains pourront être dans le même domaine. L'échange avec les autres incubés constituera de ce fait, un grand atout pour partager les expériences et les conseils. Les projets accompagnés pourront également bénéficier d'un retour d'expérience de la part d'entrepreneurs plus expérimentés.

4.3. Le conseil : l'incubateur disposera de spécialistes du secteur d'activité concerné et proposera une mise en relation avec les partenaires correspondants aux ambitions et secteur du projet concerné. Les incubé(e)s seront de ce fait coacher à chaque étape de leur incubation.

4.4. La mise à disposition de ressources matériels et technologiques : L'incubateur mettra à disposition du matériel informatique de bureautique, des locaux, mais également des salles de réunion, les laboratoires, les Fab.labs et les ateliers. Les prix pratiqués sont généralement plus bas que ceux pratiqués dans le commerce.

Début d'incubation : L'incubation commence dès que les incubés seront sélectionnés et admis au sein de l'incubateur.

5. LE PROCESSUS D'INCUBATION

Le processus d'incubation dans le Centre va de la phase d'idéation jusqu'à celle de développement et suivra cinq (5) phases : l'Idéation, la Préincubation, l'Amorçage, l'Accélération et le Développement.

5.1. PHASE D'IDEATION

La phase d'idéation se produit au cours d'une formation entrepreneuriale dans le programme entrepreneurial de courte durée du centre dont le contenu est donné dans le **tableau 1**.

Tableau 1 : Contenu du programme de la formation de courte durée du CEA MEM

ENSEIGNEMENTS	Cours	TP PROJET	HP	TPE	CTT	CECT
Méthodes de créativité (Brainstorming et Design thinking)	10	5	15	10	25	1
Fondamentaux de l'entrepreneuriat (Entreprise, Gestion financière, Leadership et Vision de l'entrepreneur...)	10	5	15	10	25	1
Réalisation d'une étude de marché	10	5	15	10	25	1
Elaboration d'un business plan/ business model	10	5	15	10	25	1
Stratégies de recherche de financement d'une start-up	10	5	15	10	25	1
Formes juridiques des entreprises	5	0	5	20	25	1
Formalités de création d'une entreprise (CEPICI)	5	5	10	15	25	1
Projet tutoré	30	0	30	170	200	8
	90	30	120	255	375	15

A l'issu de cette phase, l'incubé(e) devra fournir :

- son *Lean Canvas*.
- son Idée de projet ;
- son Business Model Canvas Initial

5.2. PHASE DE PRE-INCUBATION

La phase de préincubation se déroule principalement dans les différents laboratoires ou Fablabs ou ateliers de l'INP-HB. Les services proposés par l'incubateur sectoriel seront :

- l'encadrement par un expert du domaine ;
- la réalisation d'une étude de marché préliminaire ;
- la construction du Business Model Canvas ;
- la connaissance de la propriété intellectuelle ;
- l'éducation financière ;
- la connaissance de l'écosystème entrepreneurial ;
- le leadership et vision de l'entrepreneur ;
- les techniques de valorisation des déchets.

A l'issu de cette phase, l'incubé(e) devra fournir :

- la divulgation de son invention ;
- ses prototypes (de laboratoire, démonstration, commercial)
- son benchmarking ;
- son test et étude de marché ;
- son *business model canvas*.

5.3. PHASE D'AMORÇAGE

Les services proposés par l'incubateur sectoriel seront :

- l'encadrement par un expert ;
- la connaissance des statuts juridiques des entreprises ;
- la construction d'un business plan ;
- la connaissance du droit du travail (Obligations sociales du dirigeant) ;
- les obligations fiscales ;
- la gestion financière ;
- la recherche de Financement ;
- la création d'une entreprise ;
- les procédures de recrutement et déclaration du personnel ;
- le marketing et communication digitale.

A l'issu de cette phase, l'incubé(e) devra fournir :

- son business plan ;
- le statut juridique de sa future entreprise ;
- son financement initial ;
- le dossier de création de sa start-up ;
- les documents de protection intellectuelle ;
- les preuves de recrutement de ses premiers employés ;
- son système d'information et de gestion comptable.

5.4. PHASE D'ACCELERATION

Les services proposés par l'incubateur sectoriel seront :

- le coaching d'un entrepreneur ;
- la levée de fonds ;
- la connaissance de la comptabilité pour entrepreneur ;
- les procédures de recrutement et déclaration du personnel ;
- le réseautage ;
- le marketing et communication digitale.

A l'issu de cette phase, l'incubé(e) devra fournir :

- les preuves du renforcement du personnel ;
- la liste de ses partenaires ;
- son financement ;
- son système d'information et de gestion comptable.

5.5. PHASE DE DEVELOPPEMENT

Au cours de cette phase, l'incubé concentre ses efforts sur le développement de son produit et la place de ce dernier dans le marché en fonction de la concurrence et de la clientèle. Les services proposés par l'incubateur sectoriel seront :

- l'intensification du réseautage ;
- la gestion des opérations et l'adaptation du plan d'affaires ;
- le marketing et communication digitale ;
- la distribution et vente.

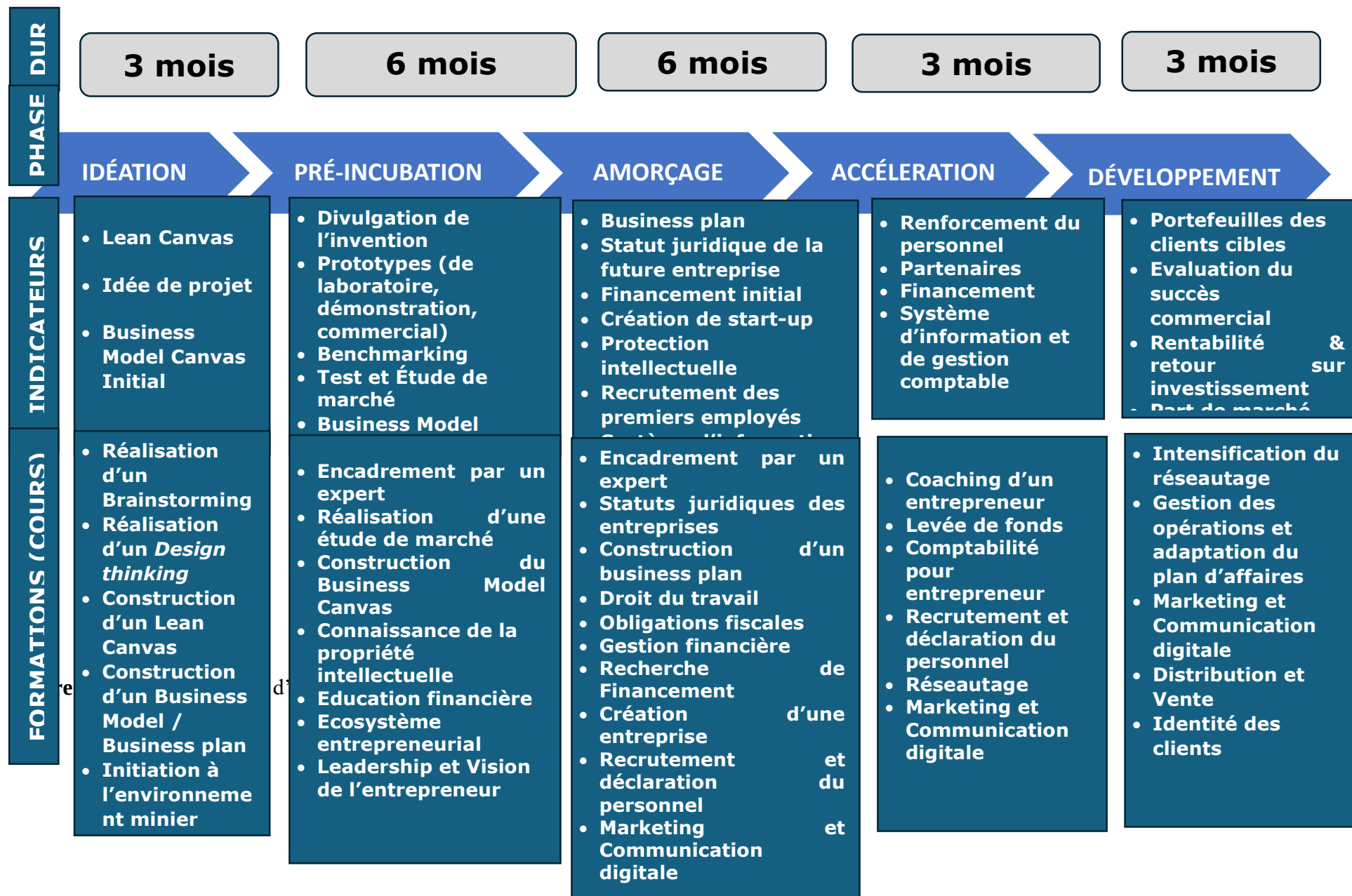
A l'issu de cette phase, l'incubé(e) devra fournir :

- son portefeuille des clients cibles ;
- l'évaluation du succès commercial de son produit ;
- la rentabilité et le retour sur investissement de son projet ;
- sa part de marché.
- son portefeuille d'investisseurs.

6. L'évaluation de l'incubé(e)

L'évaluation de l'incubé (e) à la fin de la période d'incubation se fera à travers une visite de son entreprise pour évaluer les évolutions ou les changements obtenus dans ses pratiques managériales et dans l'amélioration des performances de l'entreprise.

Les étapes d'incubation et l'ensemble des services de l'incubateur sectoriel sont présentés dans la figure 2.



7. DIFFERENTS SECTEURS DE L'INCUBATEUR SECTORIEL

L'incubateur sectoriel du CEA MEM s'appuie sur deux grandes composantes :

- **la composante 1** qui concerne les mines ;
- **la composante 2** qui concerne l'environnement minier ;

8. MODELE ECONOMIQUE DE L'INCUBATEUR SECTORIEL

Le modèle économique prévoit deux modes de financement :

- par une contribution financière des incubé(e)s en fonction des services fournis;
- par une prise de participation minoritaire dans le capital de la future entreprise.

8.1. Contribution financière directe des incubés

L'Incubateur Centrale de l'INP-HB perçoit une contribution financière des incubé(e)s pour les projets financés par un bailleur ou non. Les montants dépendront des services fournis selon les besoins de l'incubé(e). Pour ceux(celles) de la voie 1, cette contribution est financée par le bailleur.

Toutefois, pour assurer la pérennité du modèle de l'incubateur, une prise de participation minoritaire dans le capital de la future entreprise est prévue selon un protocole d'accord-partie.

8.2. Contribution financière indirecte des incubés

Pour les projets non financés par un bailleur, l'incubateur sectoriel n'exige pas de manière directe une rémunération pour ses services. L'incubateur mobilisera des ressources alternatives pour l'accompagnement (**figure 3**). Dans ce cas, un pourcentage sera accordé à l'INP-HB en termes de part à la création de la start-up ou de l'entreprise selon un protocole d'accord-partie.

6.3. Structure des coûts

Les coûts de gestion et d'exploitation sont présentés dans la **figure 4**.

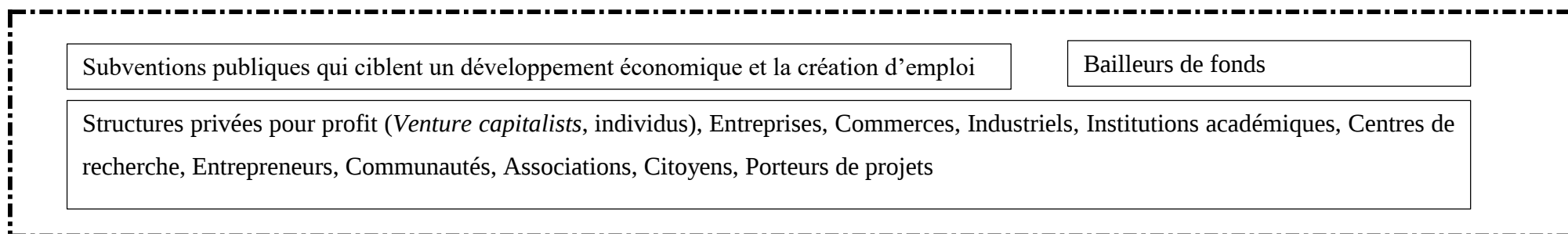


Figure 3 : Autres Sources de financements

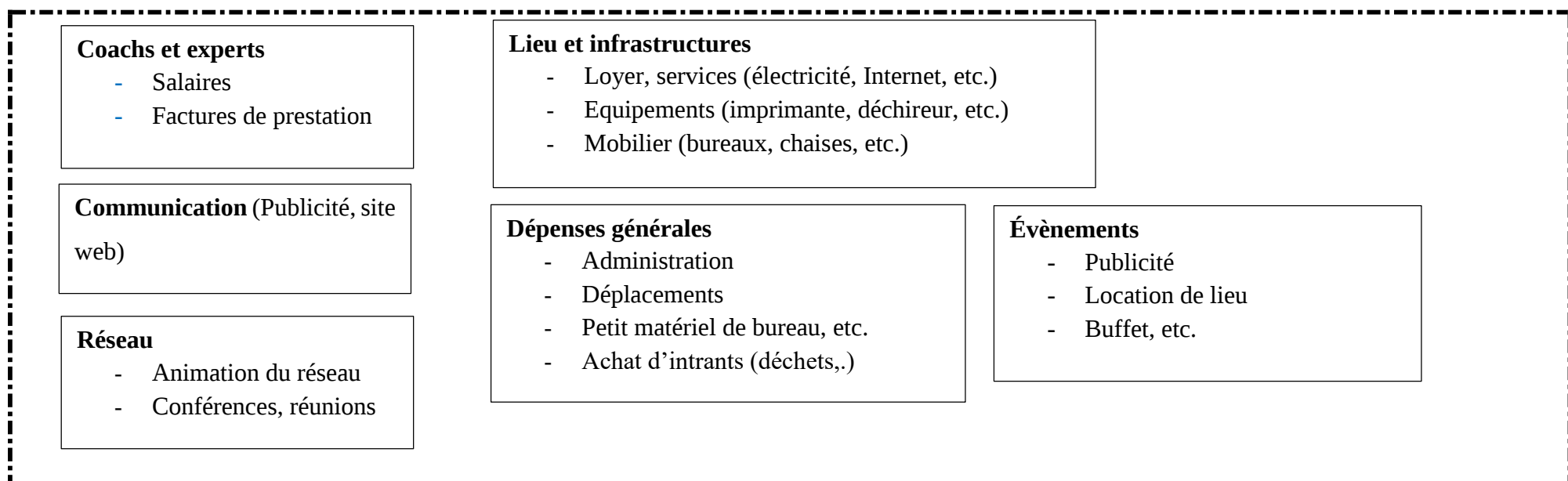


Figure 4 : Coûts de gestion et d'exploitation

9. PARTENAIRES DE L'INCUBATEUR SECTORIEL

Les partenaires de l'incubateur sectoriel seront tous les partenaires de l'INP-HB, des structures spécialisées dans la gestion des mines et de l'environnement minier, les institutions et d'autres structures d'incubation. D'autres partenariats pourront être signés notamment avec des Ministères et d'autres structures selon les besoins.

10. EQUIPE DE L'INCUBATEUR SECTORIEL

Les membres de l'incubateur sectoriel sont :

- l'équipe projet du CEA-MEM ;
- l'équipe du Bureau Central de l'Incubateur de l'INP-HB ;
- le personnel de l'INP-HB.

11. CONTACTS

Incubateur Sectoriel de l'INP-HB en Mines et Environnement Minier

BP : 1093 Yamoussoukro

Tel : (+225) 2730646712 / 0788914364 / 0505666503

Courriel : cea-mem@inphb.ci